

Contrôle sanitaire des
EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Edité le 18 octobre 2022

MAIRIE DE DRAGUIGNAN
HOTEL DE VILLE
83300 DRAGUIGNAN

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon prélevé dans le cadre suivant :
CONTRÔLE SANITAIRE FIXÉ PAR DÉCISION DE L'ARS

DPVA DRAGUIGNAN

Type	Code	Nom	
Prélèvement	00271058		Prélevé le : jeudi 06 octobre 2022 à 12h23
Unité de gestion	0039	DPVA DRAGUIGNAN	par : YOHAN UGGERI
Installation	UDI 000228	ADDUC. DRAGUIGNAN NE-LES TUILLIERES	Type visite : D1
Point de surveillance	P 0000000329	PISCINE JEAN BOITEUX-AV.L.BLUM	
Localisation exacte		SANITAIRE ENTREE	
Commune		DRAGUIGNAN	

Mesures de terrain

Résultats

Limites de qualité

Références de qualité

inférieure

supérieure

inférieure

supérieure

Commentaires de terrain

Analyse laboratoire

Analyse effectuée par : LABORATOIRE SANTE ENVIRONNEMENT HYGIENE DE LYON (CARSO-LSEHL) 6901
Type de l'analyse : AUTRE Code SISE de l'analyse : 00270358 Référence laboratoire : LSE2210-9542

Résultats

Limites de qualité

Références de qualité

inférieure

supérieure

inférieure

supérieure

MINERALISATION

Sulfates

250 mg/L

250,00

Conclusion sanitaire (Prélèvement N° : 00271058)

Eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.

**Pour le Directeur Général de l'ARS PACA
l'Ingénieur du Génie sanitaire,
Christelle DE DONATO**